

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : GEAR GUARD™ AEROSOL
Groupe de produits : Mélanges

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

1.3. Fournisseur

Distributeur

Whitmore Manufacturing LLC
930 Whitmore Drive
Rockwall, Texas, 75087
USA
T 1.972.771.1000
Regulatory@whitmores.com - www.jetlube.com

Distributeur

Jet-Lube of Canada LTD
Units 8 & 9, 1260 - 34 Avenue
Nisku, AB, T9E 1K7
Canada
T 1.780.463.7441
Regulatory@whitmores.com - www.jetlube.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le CHEMTREC 24h/24, 7j/7
Pour les États-Unis et le Canada : 1.800.424.9300
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1.703.527.3887
(appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Aérosols inflammables, Catégorie 1
Danger par aspiration, Catégorie 1

H222
H304

Aérosol extrêmement inflammable
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS CA)

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
distillates, hydrotreated light	-	n° CAS: 64742-47-8	22,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304
acetone	2-propanon / 2-propanone / acetone / acetone NF / acetone oil / AI3-01238 / Caswell No.004 / chevron acetone / dimethyl formaldehyde / dimethyl ketone / dimethylketal / Dimethylketon / DMK (=dimethyl ketone) / FEMA No 3326 / ketone propane / KTI acetone / methyl acetyl / pyroacetic acid / pyroacetic ether / pyroacetic spirit / STEC 4908105	n° CAS: 67-64-1	7,5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
tris(dipentylidithiocarbamate-S,S')antimony	antimony, tris(dipentylcarbamodithioato-S,S')-, (OC-6-11)- / tris(dipentylidithiocarbamate-S,S')antimony	n° CAS: 15890-25-2	1,6497	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR)	2 (> 30 minutes)	0.3 mm - 0.6 mm	

Protection oculaire:

Lunettes de protection obligatoire

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Noire
Odeur	: Acétone
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 221 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 20,5 mm²/s @ 40 °C (Liquid portion)
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 260 g/l
Groupe de gaz : Press. Gas (Liq.)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.1175 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 0,42 -

acetone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	76 mg/l air Animal: rat, Animal sex: female, 95% CL: 65,2 - 88,4
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	76 mg/l Source: ECHA
ATE CA (oral)	5800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	20000 mg/kg de poids corporel

tris(dipentyldithiocarbamate-S,S')antimony (15890-25-2)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
--------------------------------------	--------------

acetone (67-64-1)	
pH	7 (10 g/l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
--	--------------

acetone (67-64-1)	
pH	7 (10 g/l)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

acetone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acetone (67-64-1)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
acetone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	≥ 0,024 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
GEAR GUARD™ AEROSOL	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s @ 40 °C (Liquid portion)
distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
Viscosité, cinématique	1,97 mm²/s (25 °C)
Animal studies and expert judgment for classification	Faux
acetone (67-64-1)	
Viscosité, cinématique	0,417 mm²/s
Animal studies and expert judgment for classification	Faux
tris(dipentylidithiocarbamate-S,S')antimony (15890-25-2)	
Animal studies and expert judgment for classification	Faux

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
CL50 - Poissons [1]	2,2 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Invertebrata)
acetone (67-64-1)	
CL50 - Poissons [1]	5540 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Salmo gairdneri, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 96h - Algues [1]	> 7000 mg/l (Selenastrum capricornutum, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.2. Persistance et dégradabilité

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
Non rapidement dégradable	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
acetone (67-64-1)	
Non rapidement dégradable	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Biodegradable in the soil under anaerobic conditions. Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,43 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,92 g O ₂ /g substance
DThO	2,2 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,872 (20 day(s), Literature study)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (Log Kow > 5).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	6 – 8,2
acetone (67-64-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
FBC - Poissons [1]	0,69 (Pisces)
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	3 (BCFWIN, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,24 (Test data)

12.4. Mobilité dans le sol

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
Tension de surface	0,026 N/m (20 °C)
Écologie - sol	Adsorption dans le sol.
acetone (67-64-1)	
Tension de surface	0,0237 N/m
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG)	: UN1950
n° DOT NA	: UN1950
N° ONU (IMDG)	: 1950
N° UN (IATA)	: 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG)	: AÉROSOLS
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Aerosols
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: AÉROSOLS
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Aerosols, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: 2.1
Étiquettes de danger (TDG)	: 2.1
	:



DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: 2.1
Étiquettes de danger (DOT)	: 2.1
	:



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 2.1
Étiquettes de danger (IMDG)	: 2.1
	:



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 2.1
Étiquettes de danger (IATA)	: 2.1
	:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (DOT)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG)	: UN1950
--------------	----------

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 126

DOT

N° ONU (DOT)	: UN1950
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 306
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: None
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: None
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information	: 25 - Protected from sources of heat, 87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14, 126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES
N° FS (Déversement)	: S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Disposition particulière (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acetone (67-64-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

tris(dipentylidithiocarbamate-S,S')antimony (15890-25-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

acetone (67-64-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

tris(dipentylidithiocarbamate-S,S')antimony (15890-25-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07-08-2022
Date de révision : 07-08-2022
Remplace la fiche : 07-08-2022

Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

GEAR GUARD™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.